

# Qu'est-ce qu'un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour un Marché de travaux ?

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est le dossier comportant les pièces nécessaires à la consultation des candidats à un marché, c'est-à-dire les éléments essentiels leur permettant d'apprécier les caractéristiques et les conditions d'exécution des prestations en vue d'élaborer une offre de prix et une offre technique,

Il comprend à minima les pièces suivantes :

- 1 Règlement de Consultation (RC ou RPAO) :** il définit les « règles du jeu » de la mise en concurrence, comme par exemple les modalités de réponse, les conditions de jugement des offres, la date et l'heure de rendu de l'offre, etc.,
- 2 Règlement de Consultation (RC ou RPAO) :** il définit les « règles du jeu » de la mise en concurrence, comme par exemple les modalités de réponse, les conditions de jugement des offres, la date et l'heure de rendu de l'offre, etc.,
- 3 Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) :** il définit les conditions d'exécution administrative du marché (modalités de paiement, modes de livraisons et de réceptions, pénalités éventuelles, etc.). Ce document peut faire référence à un document général, appelé Cahier des Clauses Administratives Générales, qui sera différent selon le type d'achat.





# Qu'est-ce qu'un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour un Marché de travaux ?

4

**Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)** : il définit les attendus techniques permettant de répondre au besoin de la personne publique.

5

**Bordereau des Prix (BP) ou Détail Estimatif (DE) ou Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)** : ce document permet de préciser vos prix, en générale sur format Excel préremplit et qu'il faut respecter à la lettre et sans y apporter une quelconque modification structurelle.

6

**Les pièces graphiques** : telles que des plans, des notes de calcul, des schémas, etc...nécessaires à l'établissement des métrés et donc de votre chiffrage en matériels et matériaux,